



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

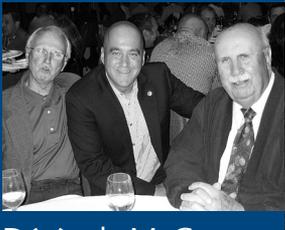
## Mot du président

Un automne mouvementé!

## Chronique juridique

L'interdiction de la double sanction disciplinaire: un principe qui demeure parfois difficile à cerner

## Portraits de policiers



Décès de M. Guy Marcil, un pionnier du mouvement syndical policier

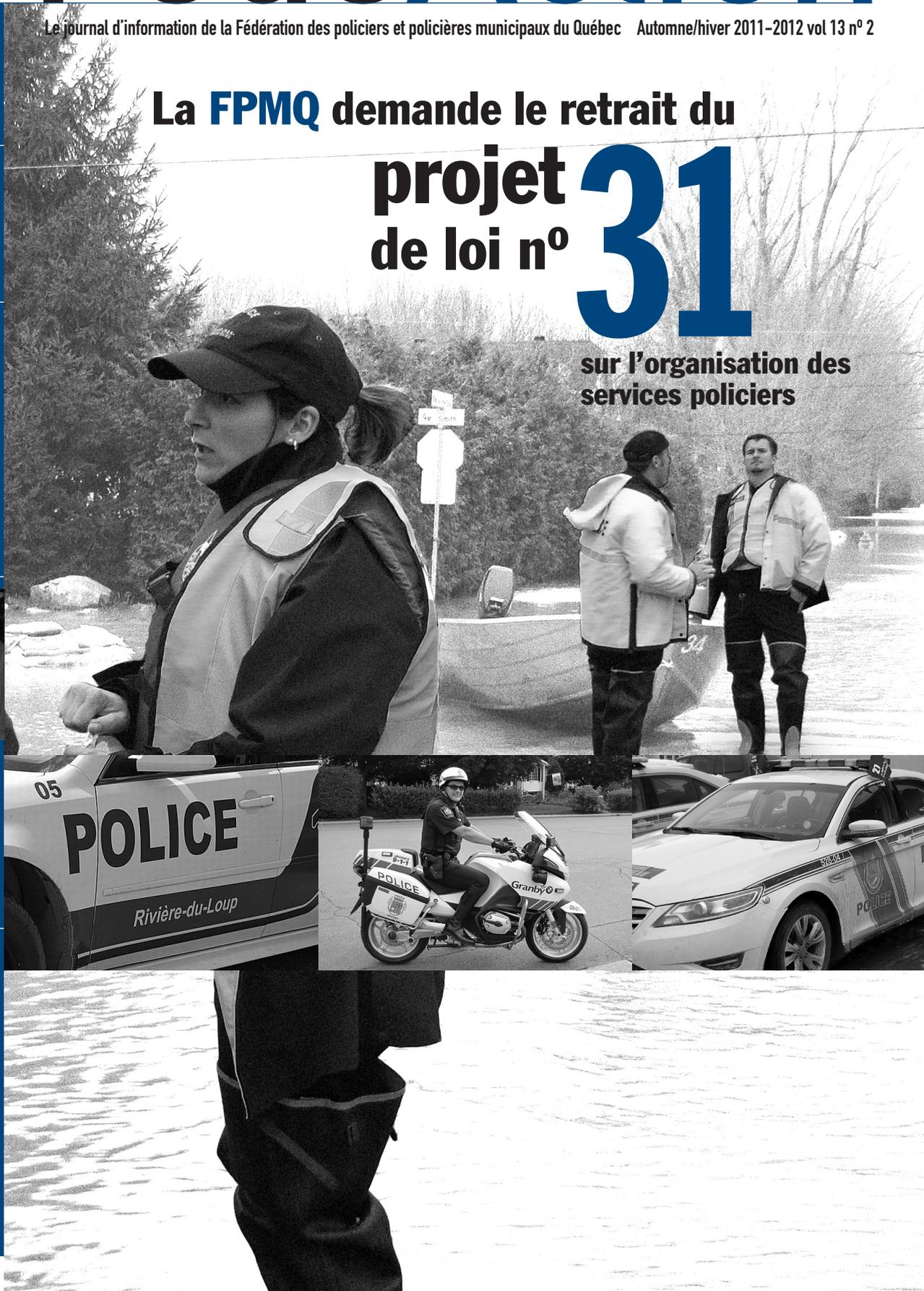
## En bref

Enquêtes policières indépendantes

La **FPMQ** demande le retrait du

# projet de loi n° 31

sur l'organisation des services policiers



# Sommaire

## 3 Mot du président

### Un automne mouvementé!

## 5 Portraits de policiers

### Décès de M. Guy Marcil, un pionnier du mouvement syndical policier

## 6 Dossier spécial

### La FPMQ demande le retrait du projet de loi n° 31

## 16 Chronique juridique

### L'interdiction de la double sanction disciplinaire : un principe qui demeure parfois difficile à cerner

## 26 Événements

### 12<sup>e</sup> Omnium de golf de la FPMQ

### 12 Nouvelles de l'ACP

Bilan 2011 de l'ACP

### 14 Fonds équilibré Figesco

Revue de la performance de l'année 2011

### 15 Nouvelles de l'APSAM

Les dossiers prioritaires de l'APSAM

### 18 En bref

Enquêtes policières indépendantes

### 20 Nouvelles des associations

### 30 CSFPMQ

La chiropratique sportive

### 31 Votre caisse



Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec

## > Le conseil d'administration de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

### Président

Denis Côté

### Vice-président exécutif

Paulin Aubé

### Vice-présidents

Blainville : Stéphane Giguère  
Bromont : Sylvain D'Amours  
Châteauguay : François Lemay, secrétaire  
Deux-Montagnes : Martin Bérubé  
Gatineau : Jean-Pierre Bussièr  
Granby : Louis Carbonneau  
L'Assomption : Sébastien Giroux  
Laval : André Porvin  
Lévis : Marc Allard  
Longueuil : Michel Roth, trésorier  
Mascouche : Michel Mondoux  
Mashteuiatsh : Lawrence Launière  
Memphrémagog : Mario Leblanc  
Mirabel : Réjean Trudeau  
Montréal : Yves Francoeur  
Mont-Tremblant : Serge-Alexandre Bouchard  
MRC des Collines : Miguel Belzile  
Nunavik : Charles Boulianne  
Repentigny : André Villeneuve  
Richelieu Saint-Laurent : Jacques Desrosiers  
Rivière-du-Loup : Frédéric Fortin  
Roussillon : Pierre Couture  
Saguenay : Jean-François Imbeault  
Sainte-Adèle : Luc Fleurant  
Sainte-Marie : Alexandre Vachon  
Saint-Eustache : Pierre Meunier  
Saint-Georges : Yves Rodrigue  
Saint-Jean-sur-Richelieu : Daniel Sylvain  
Saint-Jérôme : Benoit Huot  
Sherbrooke : Robin Côté  
Terrebonne : Patrick Lepage  
Thérèse-de-Blainville : François Boies  
Thetford Mines : Jean Métivier  
Trois-Rivières : Louis Lesage

Éditrice et rédactrice en chef  
Christine Beaulieu

Révision  
Huguette Pilon

Collaborateurs  
Cynthia Brisson  
Stéphane Forget  
Patrick Lepage  
Frédéric Nadeau  
Tom Stamatakis  
Nicolas Veilleux

Conception graphique  
Patrick Sirois

Impression  
Imprimerie R.M. Hébert Inc.

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. »  
Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada.  
ISSN 1491-7513. Numéro de convention de Poste-publications : C00S183412

La revue Fédé-Action est publiée 2 fois par année pour la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, 7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4. Tél : 514 356-3321 ou 1 800 361-0321.  
Site Internet : www.fpmq.org courriel : info@fpmq.org

Fondée en 1965, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec est un regroupement d'associations syndicales composées de policiers et policières municipaux de la province. Elle compte également parmi ses associations la Fraternité des policiers et policières de Montréal à titre d'associée.

Elle a pour mission l'étude et la défense des intérêts économiques, professionnels, sociaux et moraux de ses associations et de tous les policiers que celles-ci regroupent.

# Un automne mouvementé!

Nous avons connu un automne fort occupé avec le dépôt de deux projets de loi et plusieurs dossiers touchant la scène policière. Je ferai un bref survol de certains de ces dossiers.

## L'organisation policière

En septembre dernier, la FPMQ et l'ensemble des associations représentatives des milieux policier et municipal étaient informées des intentions législatives et règlementaires du ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil. Le 1<sup>er</sup> novembre, M. Dutil a déposé le projet de loi n° 31, *Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers*. Par son contenu, ce projet de loi nous apparaît rédigé sur mesure pour satisfaire les objectifs expansionnistes et corporatifs de la Sûreté du Québec (SQ) et de son syndicat. Le gouvernement doit permettre aux municipalités ayant un corps de police municipal (CPM) de convenir d'ententes de desserte policière avec les villes voisines et ainsi leur offrir une autre option que celle d'abolir leur CPM et d'être desservies par la SQ avec la baisse de services que cela occasionne.

Pourquoi permettre le rehaussement du seuil de population pour lequel une municipalité est tenue d'avoir un corps de police municipal sinon pour contrecarrer les recours judiciaires entrepris par la FPMQ pour faire respecter la *Loi sur la police*? Ce rehaussement se démarque des intentions et des objectifs de la réforme de l'organisation policière de 2001. Le seuil actuel est fixé à 50 000 habitants, tous le connaissent et la limite doit être respectée. Au pire, un droit acquis pourrait être reconnu pour les municipalités présentement desservies par la SQ, soit Drummondville, Saint-Hyacinthe et Shawinigan, et pour celles pouvant dépasser ce seuil dans un avenir rapproché. Le projet de loi dans sa forme actuelle pourrait créer un déséquilibre des forces policières encore plus grand en faveur de la SQ, elle qui dessert déjà plus de 90 % des municipi-

palités au Québec. Cet éventuel déséquilibre et le maraudage perpétuel de la SQ et de son syndicat sont un frein majeur à l'esprit de collaboration et de partenariat si important à l'action policière. Que penser de la présentation du syndicat de la SQ en commission parlementaire et de certains passages de son mémoire? En effet, on peut y lire en page 12: «...en raison du fait que plusieurs municipalités sont en défaut d'offrir les services policiers minimums prescrits par la loi et qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme pour les détecter et surtout, les inciter à se corriger», et en page 13: «Assurer à la SQ, en tant que seul corps de police de niveau 6 de la province, la responsabilité d'une vigie et d'une supervision quant au respect des règles de l'art, des normes et standards de l'École nationale de police et de la qualité professionnelle du service policier faisant l'objet d'une mise en commun.» Cela démontre bien le peu de changement d'attitude de la SQ et



► M. Denis Côté, président de la FPMQ

de son syndicat depuis la Commission Poitras et le type de collaboration et de partenariat qu'elle entend imposer aux autres organisations policières et à l'ensemble des représentants du milieu policier.

Le ministère de la Sécurité publique doit jeter les balises et envoyer un message législatif fort que le maraudage doit cesser et que le respect des organisations policières municipales au Québec est de mise et souhaité.

### Rivière-du-Loup et Sainte-Adèle

La décision des villes de Rivière-du-Loup et Sainte-Adèle d'abolir leur corps de police municipal au détriment de la volonté de leurs citoyens et du service à la population ne fait qu'augmenter le cynisme et la perte de confiance de ces derniers envers les élus municipaux. La légitimité des élus ne prend pas exclusivement son sens dans l'octroi d'un mandat relié à leur élection, mais doit également être en constante conformité avec la volonté de la population.

### Enquêtes indépendantes

Le projet de loi n° 46, *Loi concernant les enquêtes policières indépendantes*, créée, entre autres, le Bureau civil de surveillance des enquêtes indépendantes. Il nous apparaît un bon compromis entre le désir de plus grande transparence et d'indépendance recherché par une partie de la population et notre

volonté ferme que les enquêtes soient conduites par des policiers bien au fait des opérations et du travail policiers. La FPMQ entend être invitée à prendre part aux consultations à ce sujet dès la rentrée parlementaire.

### Régimes de retraite des employés municipaux

La FPMQ siège au comité sur les régimes de retraite municipaux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et surveille de près les travaux de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui semble davantage déterminée à réduire les droits des participants et à demander une plus grande contribution des membres plutôt qu'à trouver des solutions touchant le financement.

### Comité sur le prélèvement d'échantillons corporels

Le Comité est à résumer sa position sur l'ensemble des données et des recherches effectuées au cours des travaux et souhaite qu'un consensus des différents ministères visés (Santé et Services sociaux, Sécurité publique et Justice) conduise au dépôt d'un projet de loi.

### Loi du «Move Over»

La FPMQ a interpellé le ministre des Transports pour l'introduction d'une disposition législative au *Code de la sécurité routière* afin que l'ensemble du personnel d'urgence et de remorquage puisse bénéficier de conditions plus sécuritaires lors d'interception et d'assistance routières. Nous attendons avec impatience le rapport du coroner concernant le décès de notre collègue, M. Vincent Roy, survenu à Bromont en décembre dernier.

En terminant, je tiens de nouveau à souligner la très grande contribution au syndicalisme policier de **M. Guy Marcil**, ancien président de la Fédération, décédé des suites d'une maladie en novembre 2011. Merci Guy!

**Le président,  
Denis Côté**

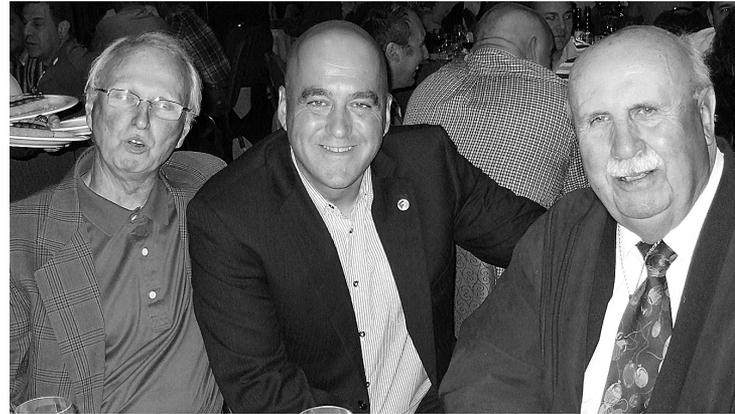
## Décès de M. Guy Marcil, un pionnier du mouvement syndical policier

M. Guy Marcil, ancien président de la Fraternité des policiers de Montréal et de la Fédération des policiers municipaux du Québec (FPMQ) de 1969 à 1974, est décédé des suites d'une maladie le 17 novembre dernier, à l'âge de 82 ans. Il a agi comme directeur exécutif de la FPMQ de 1976 à 1994 et a œuvré dans le milieu syndical policier pendant plus de quarante-deux ans au cours desquels il a contribué à l'avancement de la profession policière au Québec.

Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), M. Yves Francoeur, lui a rendu hommage en ces mots : « Il a traversé les années les plus tumultueuses de l'histoire du syndicalisme policier à Montréal. Comme président, il a vécu la grève de 1969 et la crise d'octobre l'année suivante; il a, notamment, présidé à la création de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, en plus de contribuer fortement à mettre sur pied la Fédération des policiers municipaux du Québec. Non seulement est-il un des bâtisseurs du syndicalisme policier au Québec, mais il a également su marquer de son intelligence et de son doigté politique l'histoire de la Fraternité des policiers et des policières de Montréal. »

Le président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ), M. Denis Côté, l'a décrit ainsi : « C'est toute la communauté policière du Québec qui a pu bénéficier de sa vaste expertise, de son acharnement et de son esprit innovateur. C'est avec énergie et passion qu'il défendait les policiers et policières du Québec. Il a participé, entre autres, à deux réformes majeures du *Code du travail* et à plusieurs manifestations. Nous n'avons qu'à penser à la marche de protestation devant le parlement provincial qu'il a initiée en 1976 pour démontrer le mécontentement de la Fédération en regard de la *Loi de Robert DeCoster* et pour demander un travail égal à salaire égal. »

Les funérailles ont eu lieu le 26 novembre 2011. Au cours du service, M. Côté s'est adressé à l'assistance de la façon suivante : « Son savoir, sa volubilité, sa grande culture, sa voix de ténor, son côté épicurien vont nous manquer. Nous avons perdu un grand syndicaliste qui s'est investi corps et âme à son travail. Nous ne remplaçons pas Guy Marcil, nous ne pouvons que lui succéder. Au nom de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, je vous offre mes plus sincères condoléances, à toi, Pauline, à ses enfants, Andrée, Lise, Carole, Manon, Nathalie et Yvan, ses frères, ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi qu'à toute sa famille et ses amis. »



MM. André Nadon, ancien président de la FPMQ, Paulin Aubé, vice-président exécutif de la FPMQ et Guy Marcil lors de la 46<sup>e</sup> AGA de la FPMQ, le 31 mai 2011

### Décès de M. Vincent Roy, policier à Bromont

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, M. Vincent Roy, policier de Bromont, est décédé alors qu'il a été happé par un camion cube en bordure de la route 139 à Bromont, secteur Adamsville.

Lorsque l'accident est survenu, il retournait vers son véhicule au terme d'une opération d'interception. Il était âgé de 37 ans et à l'emploi du Service de police de la Ville de Bromont depuis le 1<sup>er</sup> août 2011. Il avait auparavant exercé près de deux ans au sein de la Gendarmerie royale du Canada dans l'Ouest canadien. Il laisse dans le deuil sa conjointe, M<sup>me</sup> Marie Boucher, ainsi que ses deux enfants, Ève et Raphaël, âgés de 8 et 10 ans. Des funérailles officielles ont eu lieu le 9 décembre dernier auxquelles un millier de policiers, dont le président de la FPMQ, ont assisté.

La Fédération a offert ses condoléances à sa famille et ses collègues.





# La FPMQ demande le retrait du projet de loi n° 31

Par Cynthia Brisson

Le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, a déposé en novembre dernier le projet de loi n° 31, *Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers*. Ce dernier :

- ▶ Rehausse à 250 000 habitants le seuil de population du niveau 3 de service;
- ▶ Fait passer de 50 000 à 100 000 habitants le nombre d'habitants nécessaires pour qu'une ville soit obligée de se doter d'un service de police municipal, à l'extérieur des communautés métropolitaines (CM) et des régions métropolitaines de recensement (RMR);
- ▶ Prévoit qu'une municipalité desservie par la Sûreté du Québec (SQ) continue de l'être même si sa population atteint 100 000 habitants ou plus;
- ▶ Habilite les municipalités à conclure entre elles, ou avec le ministère de la Sécurité publique pour la SQ, des ententes portant sur le partage des services de soutien et des mesures d'urgence.

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) croit que ce projet de loi n° 31 marginalise les services de police municipaux au profit de la SQ. Selon elle, il remet non seulement en cause la réforme de 2001 en menaçant d'accroître le déséquilibre des forces policières, mais il va aussi à l'encontre de la volonté populaire. Par ailleurs, cette nouvelle législation ne propose pas de régler l'iniquité du financement des services policiers et elle risque même de coûter à l'État plus de 46 millions de dollars, explique le président de la Fédération, M. Denis Côté. Une question se pose alors : à qui sert cette nouvelle réforme?

À qui sert cette nouvelle réforme, si ce n'est de satisfaire la vision expansionniste de la SQ?

### Rehaussement du seuil à 100 000 habitants

Le projet de loi n° 31 apporte plusieurs modifications concernant l'organisation des services policiers dans le but évident d'étendre la juridiction de la SQ, croit la FPMQ. Il fait passer de 50 000 à 100 000 le nombre d'habitants en deçà duquel une municipalité en dehors des CM et RMR doit être desservie par la SQ. En rehaussant le seuil à 100 000 habitants, le ministre Dutil ouvre la porte à la SQ, entre autres pour les villes de Granby, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Jérôme. Avec une population de 63 000, 92 000 et 64 000 habitants respectivement, ces trois municipalités pourront éventuellement choisir de se départir de leurs policiers municipaux.

### La problématique de Drummondville, Saint-Hyacinthe et Shawinigan

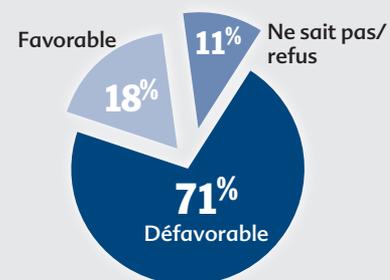
Les nouveaux amendements permettent au gouvernement de remédier, par la même occasion, à la problématique concernant la desserte policière des villes de Drummondville, Shawinigan et Saint-Hyacinthe. Ils rendent en effet caducs les recours intentés par la FPMQ. Le fait est que ces trois villes ont dépassé le seuil de 50 000 habitants à la suite d'un regroupement avec d'autres municipalités. En vertu de la *Loi sur la police*, elles ont bénéficié d'un sursis leur permettant d'être desservies par la SQ durant les onze premiers exercices financiers. Or, le ministère de la Sécurité publique et la SQ ont ignoré la période maximale du délai prévu par la loi et ont convenu d'une entente renouvelable avec ces villes, alors que ces dernières devaient légalement se doter d'un nouveau corps de police local.

### Autonomie municipale à sens unique

Le ministère de la Sécurité publique défend son nouveau projet de loi en invoquant le respect de l'autonomie municipale. Paradoxalement, une municipalité qui atteint 100 000 habitants ou plus demeure sous l'autorité de la SQ et ne peut se doter d'un corps de police municipal sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du ministre de la Sécurité publique. Ainsi, une municipalité qui bénéficie d'un service de police municipal peut choisir de l'abolir pour être desservie par la SQ, lorsqu'elle en est autorisée par la loi,

*Seriez-vous favorable ou défavorable à ce que votre ville se départisse de son service de police municipal et confie les responsabilités policières sur son territoire à la Sûreté du Québec afin de réduire ses coûts ?*

(n=2 385)



mais l'inverse n'est pas possible. Des localités comme Lac-Brome et Sainte-Martine, par exemple, ont manifesté leur désir d'être desservies par le corps de police d'une ville voisine, car elles ne sont pas satisfaites des services de la SQ, mais cela ne leur est pas permis. L'autonomie municipale ne fonctionne qu'à sens unique.

Par conséquent, la FPMQ se questionne : à qui sert cette nouvelle réforme, si ce n'est de satisfaire la vision expansionniste de la SQ ? En quoi est-elle « rendue indispensable », comme l'était la réforme de 2001 ? En effet, selon la Fédération, l'adoption en juin 2001 du projet de loi n° 19, *Loi concernant*

*l'organisation des services policiers*, visait plusieurs objectifs clairs, à commencer par la lutte aux activités du crime organisé et l'amélioration des services dispensés. La réorganisation du ministre Serge Ménard, en poste à l'époque, s'est donc faite au détriment d'un service de proximité, mais devait mener à des résultats concrets. Or, l'objectif d'une amélioration des services dispensés n'a pas été atteint et la SQ peine à combler les attentes des citoyens, soutient la FPMQ, et il n'est indiqué nulle part dans le projet de loi n° 31 que les nouvelles dispositions permettront de remédier à cette situation.

### Les Québécois veulent conserver leur service de police municipal

Les nouvelles mesures auront au contraire pour effet d'augmenter le nombre de municipalités desservies par la SQ, « qui, déjà, peine à offrir une présence policière à la satisfaction des élus, et ce, dix ans après la réforme », peut-on lire dans le mémoire que la Fédération a déposé à la Commission des institutions en décembre dernier. La FPMQ s'appuie sur un sondage réalisé en 2009, et commandé par la SQ elle-même, qui démontre que le taux de satisfaction global

des élus à l'égard des services de la SQ est de 68 %, alors que le pourcentage de satisfaction s'élève à plus de 80 % dans le cas des corps de police municipaux, selon un autre sondage Léger Marketing réalisé pour le compte de la FPMQ<sup>1</sup>. Le mémoire souligne par ailleurs que la plupart des municipalités qui se sont placées sous la protection de la SQ ont vu leurs effectifs diminuer, alors même que leur population a continué de croître. À Drummondville, par exemple, le nombre de policiers est passé de 151 à 103, entre 2002 et 2011, alors que la ville compte 10 000 habitants de plus qu'en 2001.

« Les citoyens aiment leurs policiers municipaux et veulent conserver l'excellent service de proximité qu'ils leur offrent. Les Québécois savent qu'avec la SQ, ils obtiendront une baisse de service et une diminution de la présence policière sur leur territoire », a déclaré le pré-

sident de la FPMQ, M. Denis Côté, après avoir pris connaissance des résultats d'un sondage réalisé en novembre, démontrant le taux de satisfaction élevé des citoyens vis-à-vis de leur service de police municipal. Les résultats du sondage<sup>2</sup> sont les suivants :

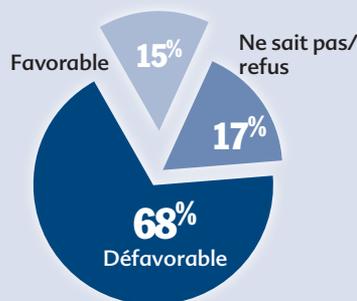
- ▶ 83 % se sont dits satisfaites de leur service de police;
- ▶ 68 % se sont dits défavorables au projet de loi du ministre Dutil qui favorise la fermeture des services de police municipaux;
- ▶ 71 % se sont dits défavorables à l'idée que leur ville se dépar-tisse de son service de police municipal et confie les responsa-bilités sur son territoire à la SQ afin de réduire les coûts;
- ▶ 64 % croient que si les responsabilités policières de leur ville étaient assurées par la SQ, cela aurait un impact négatif sur la qualité des services policiers sur leur territoire.

1. Sondage réalisé auprès de 2 385 personnes dans 103 municipalités desservies par un service de police municipal entre les 4 et 7 novembre 2011

2. Ibid

*Le ministre de la Sécurité publique du Québec, Robert Dutil, a déposé un projet de loi qui favorise la fermeture des services de police municipaux au profit de la Sûreté du Québec. Êtes-vous favorable ou défavorable à ce projet de loi ?*

(n=2 385)



## La volonté des citoyens ignorée

Si l'on se fie à ces résultats, le ministre Dutil ne prend pas en considération la volonté de la population québécoise. Il semblerait qu'il ne soit pas le seul. Pendant que le gouvernement s'affaire à faire passer son projet de loi, deux municipalités annoncent qu'elles transféreront leur corps de police municipal aux mains de la SQ, et ce, malgré l'opinion de leurs citoyens. À Rivière-du-Loup, ces derniers ont voté à deux reprises, en 2001 et en 2008, pour le maintien de leur service de police municipal même si cela impliquait une augmentation des coûts. Le conseil de la Ville de Rivière-du-Loup a pourtant décidé d'abolir le service de police municipal, même si 91 % de la population s'est dite satisfaite de son corps de police lors d'un sondage Léger Marketing/FPMQ<sup>3</sup> réalisé en octobre.

Même son de cloche du côté de Sainte-Adèle. En novembre, les citoyens ont été plus de 3 000 à signer une pétition s'opposant à la fermeture de leur service de police municipal et, selon un autre sondage Léger Marketing/FPMQ<sup>4</sup>, ils sont plus de 88 % à être satisfaits de leur corps de police actuel. Néanmoins, le maire Réjean Charbonneau refuse de tenir un référendum pour prendre le pouls de sa population. Si l'on se fie aux résultats du sondage commandé par la FPMQ, 71 % des Québécois interrogés sont d'avis qu'une municipalité devrait avoir l'obligation de tenir un référendum avant de décider de fermer ou non son service de police municipal au profit de la SQ.

La FPMQ pense, comme la majorité des Québécois interrogés par Léger Marketing, que la question de la desserte policière devrait être soumise au vote de la population. Comme la décision de passer à la SQ touche directement la sécurité des citoyens, en plus d'être irréversible, la Fédération croit qu'un référendum devrait se tenir dans toutes les municipalités, indépendamment du nombre d'habitants, alors que le projet de loi n° 31 ne prévoit une consultation publique que pour les municipalités de 50 000 habitants et plus.

Ainsi, au moment d'écrire ces lignes, le ministre Dutil a autorisé l'abolition du service de police municipal de Rivière-du-Loup. Le conseil de la Ville de Sainte-Adèle a également déposé une résolution pour se départir de son corps de police municipal en novembre 2011. Il ne lui reste qu'à attendre l'aval du ministère de la Sécurité publique.

## Des considérations fiscales à reconsidérer?

« Rien ne permet de croire que les corps de police qui desservent ces municipalités ont manqué à la tâche, bien au contraire. Pourquoi alors mettre en péril ce qui fonctionne bien? Est-ce une volonté de faire disparaître les corps de police municipaux de niveau 1 dans la province? », se questionne la FPMQ dans son mémoire. Cette décision serait-elle conditionnée

3. Sondage téléphonique réalisé auprès de 501 habitants de Rivière-du-Loup, entre les 6 et 8 octobre 2011.

4. Sondage téléphonique réalisé auprès de 505 résidents de Sainte-Adèle, du 21 au 22 octobre 2011.



par de simples considérations fiscales? Si oui, ces dernières devraient-elles être reconsidérées? Selon la Fédération, la réforme proposée dans le projet de loi n° 31 occasionnera des coûts de près de 46 millions de dollars à l'État. À l'heure où le gouvernement cherche à compresser ses dépenses à hauteur de 800 millions de dollars, elle souligne qu'il est surprenant de le voir s'engager à financer ainsi les services policiers de base des villes qui décident d'abolir leur service de police municipal pour la SQ.

Selon le président de la FPMQ, M. Denis Côté, il en coûtera environ 26 millions de dollars en subvention au trésor québécois, si Granby, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Jérôme décident d'opter pour la SQ. Sans compter que huit autres municipalités de moins de 50 000 habitants pourraient éventuellement emboîter le pas à ces trois villes. Si Bromont, Memphrémagog, Mont-Tremblant, Rivière-du-Loup, Sainte-Adèle,

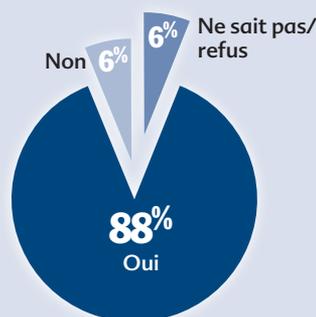
Sainte-Marie, Saint-Georges et Thetford Mines choisissent les services de la SQ, l'État devra déboursier 20 millions supplémentaires, ajoute-t-il. Bref, près de 650 policiers municipaux pourraient venir gonfler les rangs de la SQ au cours des années à venir, aux frais de l'ensemble des contribuables québécois dont une bonne majorité assume déjà les coûts de leur police locale, par l'entremise de leurs taxes municipales.

Les Montréalais, entre autres, ont tout à perdre dans ces transferts, explique le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), M. Yves Francoeur: « Le gouvernement paye

47 % du coût des services policiers de base des municipalités desservies par la SQ. C'est inéquitable parce que si Montréal avait le même traitement, on recevrait autour de 200 millions de dollars pour le SPVM. Et personne ne peut nier que les besoins sont très importants dans la métropole. Au lieu de ça, les contribuables de l'île de Montréal – par le biais de leurs impôts provinciaux – payent environ 60 millions de dollars pour la police des villes desservies par la SQ. Le projet de loi n° 31 accentue ce problème flagrant d'iniquité en favorisant une augmentation du nombre de villes desservies par la SQ. Alors c'est évident que les Montréalais ont un avantage clair au retrait de ce projet de loi qui pourrait leur coûter un 15 millions de plus. »

*Et si un référendum a été tenu et qu'une majorité de citoyens de votre ville s'est prononcée contre la fermeture du service de police municipal au profit de la Sûreté du Québec, selon vous, le gouvernement du Québec devrait-il être tenu de respecter la volonté exprimée par la population ?*

(n=2 385)



#### La question de l'iniquité du financement

La FPMQ regrette que le projet de loi n° 31 ne propose aucune solution à l'iniquité dans le financement des services policiers au Québec.

Le gouvernement continue ainsi de ne subventionner que les villes desservies par la SQ, alors que les résidents des municipalités ayant leur propre service de police doivent fournir un plus grand effort fiscal. Ceux-ci doivent en effet contribuer aux différentes activités de leur service de police, aux services nationaux et spécialisés de la SQ et à la subvention gouvernementale qui correspond à 47 % des coûts réels des services de base des municipalités desservies par la SQ.

Depuis 2001, on incite les municipalités à accepter les services de la SQ en leur offrant des rabais, croit la FPMQ. Plusieurs villes ont ainsi aboli leur corps de police municipal pour des raisons financières, sans analyser l'impact d'une telle décision sur la sécurité publique. « Face à l'accroissement des coûts pour assumer le niveau



de service qu'on leur imposait versus les tarifs avantageux qu'on leur promettait pour les services de la SQ, la réforme de 2001 ne laissait pas le choix aux municipalités de moins de 50 000 habitants d'abolir leur corps de police », peut-on lire dans le mémoire déposé à la Commission des institutions.

### Déséquilibre fiscal, déséquilibre territorial

Paradoxalement, la réforme de 2001 devait établir un équilibre des forces policières en présence au Québec. « La distribution idéale, que l'on verrait entre les forces policières au Québec, est d'un tiers/un tiers. Un tiers, la Sûreté du Québec; un tiers, ce qui sera la ville de Montréal; et un tiers, l'ensemble des autres corps municipaux. Alors, la réforme a été conçue pour respecter cela », déclare le ministre Ménard au printemps 2001. Dix ans plus tard, l'objectif initial n'a toujours pas été atteint et les nouvelles mesures proposées par le ministre Dutil risquent fort d'accentuer le déséquilibre.

La SQ compte plus ou moins 5 470 policiers, le Service de police de la Ville de Montréal environ 4 460 et le reste des corps de police municipaux sensiblement le même nombre que le SPVM. Si le projet de loi n°31 est adopté et que 650 policiers municipaux viennent gonfler les rangs de la SQ, comme le craint la Fédération, la SQ comptera près de 6 120 policiers, contre 3 810 pour les corps de police municipaux.

### Services de soutien et mesures d'urgence

Dans les notes explicatives du projet de loi, on peut lire que « le projet de loi habilite les municipalités à conclure entre elles, ou avec le ministre de la Sécurité publique pour la Sûreté du Québec, des ententes portant sur la fourniture du service de répartition des appels de police ou le partage de certaines activités liées aux services de soutien et aux mesures d'urgence déterminés par le ministre. » La FPMQ craint que plusieurs municipalités se laissent tenter par les offres de services de soutien et des mesures d'urgence dispensées à moindres coûts par la SQ.

Les récents événements concernant les services spécialisés offerts par la Ville de Sherbrooke sont d'ailleurs loin de rassurer la Fédération. Le ministère de la Sécurité publique a en effet exigé au début de novembre le démantèlement du groupe d'intervention de niveau 3 que la municipalité offre depuis plus de vingt ans. Selon lui, Sherbrooke doit se limiter à offrir des services de niveau 2. Le Ministère est cependant revenu sur sa décision à la suite des pressions exercées par l'Association des policiers et policières de Sherbrooke, le service de police municipal et la Ville, qui soutiennent que le groupe d'intervention sherbrookoïse a prouvé son efficacité et son expertise

au cours des deux dernières décennies. Le Ministère a finalement accordé un sursis à la municipalité, le temps de procéder à une inspection du service spécialisé en question.

À défaut d'un travail en profondeur et d'un véritable exercice de consultation auprès de différents intervenants du milieu policier, la FPMQ croit que la meilleure solution demeure le retrait du projet de loi n° 31. Aller de l'avant avec ce projet ne ferait qu'accentuer les exceptions à une loi qui en compte déjà beaucoup trop, selon la Fédération. La *Loi sur la police* actuelle compte 140 exceptions au chapitre de la carte policière et le projet de loi n° 31, loin de remédier à ce nombre record de dérogations, comporte au contraire de nouvelles mesures à la pièce.

Au moment de partir sous presse, la FPMQ attend toujours la reprise des travaux à l'Assemblée nationale à la mi-février et les développements concernant ce projet de loi. La Fédération sera probablement en mesure d'informer ses membres des suites de ce dossier au début du printemps.

### Dans les médias

La FPMQ dans les médias au cours de l'automne à propos du projet de loi n° 31 et des projets d'intégration des services de police de Rivière-du-Loup et Sainte-Adèle :

- ▶ 12 communiqués de presse;
- ▶ 3 conférences de presse (2 avec la FPPM et une avec la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle);
- ▶ Plus de 170 mentions et entrevues.

Pour obtenir le mémoire de la FPMQ et ses communiqués de presse, consultez son site Internet à [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org)



## Bilan 2011 de l'ACP

Tout d'abord, en mon nom et en celui des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Association canadienne des policiers (ACP), j'aimerais vous offrir, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs vœux pour une année 2012 remplie de bonheur et surtout qu'elle se passe en toute sécurité. La récente perte subie par nos confrères et consœurs de Bromont lors du décès de l'agent Vincent Roy nous a cruellement rappelé les dangers auxquels nous faisons face tous les jours dans l'exercice de nos fonctions. J'espère sincèrement que nous pourrions célébrer cette année sans éprouver de perte semblable.

Je profite de cette parution de *La Fédé-Action* pour vous faire un bilan des activités de l'ACP au cours de 2011. Notre priorité demeure la même, soit de représenter nos associations-membres et de nous assurer que leur voix soit entendue à Ottawa.

Depuis mon élection à la présidence de l'ACP en mai dernier, j'ai régulièrement rencontré le ministre de la Sécurité publique, l'honorable Vic Toews. Celui-ci a d'ailleurs agi à titre de conférencier d'honneur lors de notre AGA, soit quelques jours seulement après les élections fédérales. De plus, une rencontre a eu lieu avec lui à son bureau régional de Winnipeg au cours des vacances parlementaires d'été, à laquelle m'accompagnaient MM. Denis Côté, président

de la FPMQ, et Mike Sutherland, président de l'Association des policiers de Winnipeg.

Le gouvernement conservateur continue de nous consulter régulièrement et nous faisons des représentations auprès des instances politiques dans plusieurs dossiers dont, entre autres :

- Participation à un atelier national à Ottawa sur les tests d'armes à impulsions électriques;
- Nomination de membres du personnel policier de première ligne aux comités consultatifs à la magistrature;
- Consultation en table ronde avant la rédaction du projet de loi sur les pouvoirs accrus d'arrestation par des citoyens;
- Le projet de loi C-317 d'initiative parlementaire qui prévoit de rendre publics les états financiers des associations et syndicats;
- Le projet de loi C-398 d'initiative parlementaire qui prévoit un versement de 300 000 \$ du gouvernement aux familles de policiers de la Gendarmerie royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Bien que nos démarches soient forcément axées sur le gouvernement actuel, il faut souligner que l'ACP s'emploie également à maintenir de bonnes relations avec les députés de tous les partis politiques. Ces relations nous ont aidés lors des dernières élections fédérales puisque nous avons été en mesure de convaincre le Nouveau Parti démocratique du Canada et le Parti libéral du Canada d'inclure dans leur plateforme respective la promesse d'augmenter le financement des policiers de première ligne à la grandeur du pays, ainsi que de créer une indemnité compensatoire des agents de la sécurité publique (un paiement direct et indexé qui serait versé par le gouvernement fédéral aux familles de policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions).

L'ACP s'est également engagée à participer beaucoup plus activement en ripostant à des éditoriaux ou commentaires défavorables aux policiers de première ligne, particulièrement en ce qui a trait au débat actuel sur le financement des services policiers et aux attaques contre les syndicats du secteur public au Canada.

Grâce à notre mandat révisé et à un mode de fonctionnement modernisé, nous sommes en mesure de réagir rapidement et efficacement à tout problème, soucieux d'appuyer nos associations-membres et de les aider à atteindre leurs objectifs.

**Tom Stamatakis**  
Président de l'Association canadienne des policiers



Tom Stamatakis  
Président de l'Association  
canadienne des policiers



# FPMQ

Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec

**Pour connaître les différents services offerts par la  
Fédération des policiers et policières municipaux du  
Québec, consultez son site Internet à [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org) sous  
« Services offerts aux policiers ».**



## FPMQ

Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec



# Rapport du comité de surveillance Figesco

## Revue de la performance de l'année 2011

L'année 2011 a été particulièrement difficile pour les marchés boursiers. Au Canada l'indice phare de la bourse de Toronto, le S&P / TSX a reculé de 8,7 % en 2011. Aux États-Unis, l'indice S&P 500 progressait de 2,1 % (en devise américaine). Toutefois, compte tenu de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, le rendement a été bonifié à 4,4 % lorsque converti en dollar canadien. Pour sa part, le marché boursier international mesuré par le rendement de l'indice EAEO (Europe Asie Extrême Orient) a reculé de 12,2 % en devise locale (-10 % en dollar canadien). Heureusement, le marché obligataire canadien est venu à la rescousse avec un rendement de 9,7 % (indice DEX).

Malgré tous ces tumultes, les Fonds Figesco se sont relativement bien tirés d'affaire puisque trois des quatre gestionnaires ont réussi à très bien performer en 2011. Les Fonds modéré et conservateur ont connu des rendements plus élevés que leur indice de référence respectif pour l'année 2011, ce qui n'a cependant pas été le cas pour le Fonds audacieux qui a terminé l'année avec un rendement légèrement inférieur à son indice de référence.

Pour l'année 2011, le Fonds modéré Figesco affichait un rendement de -0,3 %, tandis que la performance des indices de référence du Fonds reculait de 0,6 %. Au cours de la même période, le Fonds audacieux a connu une performance de -1,6 %, alors

que le rendement des indices de référence de ce fonds était de -1,2 % et le Fonds conservateur affichait une performance 2,8 % tandis que la performance des indices de référence de ce même fonds était de 2,5 %. À titre comparatif, la médiane de l'univers des fonds équilibrés a été de -1,0 % pour la même période (selon les informations disponibles lors de la parution de cet article).

### Obligations

La performance du gestionnaire d'obligations GPTD des Fonds Figesco a été de 9,7 % au cours de l'année, soit un résultat identique à celui de son indice de référence (DEX). Ce gestionnaire a donc accompli le travail qu'on s'attendait de lui, compte tenu que depuis juin 2008 le mandat de gestion est de type indiciel, c'est-à-dire que le gestionnaire a simplement pour mandat de reproduire le rendement de l'indice de référence DEX Univers. En comparaison, la médiane des Fonds d'obligation a été de 9 % en 2011. Une médiane de 9 % signifie que 50 % des gestionnaires ont obtenu une performance supérieure à 9 % et 50 % inférieure à 9 %, il s'agit en quelque sorte du point milieu.

### Actions canadiennes

En actions canadiennes, le gestionnaire Jarislowsky Fraser a généré un rendement de -5,9 % en 2011 comparativement à -8,7 % pour l'indice S&P/TSX et -9,6 % pour la médiane des fonds d'actions canadiennes. Cette performance du gestionnaire par rapport à l'indice s'explique notamment par les sous-pondérations dans les secteurs des matériaux de base et des technologies de l'information, ainsi que par les surpondérations dans les secteurs des produits industriels et des services financiers. Le gestionnaire d'actions canadiennes termine donc l'année 2011 avec une bonne note de passage.

### Actions américaines

Au chapitre des actions américaines, le gestionnaire McLean Budden a généré un rendement de -1,7 % comparativement à 4,4 % pour l'indice S&P 500 (en dollar canadien) et 1,1 % pour la médiane des fonds d'actions américaines. McLean Budden est sans doute la plus grande déception parmi les quatre gestionnaires des Fonds Figesco. Sa performance avait aussi été décevante en



## Les dossiers prioritaires de l'APSAM

2010. Pour cette raison, le comité de surveillance des Fonds Figesco reverra le mandat de gestion de cette firme et un nouveau gestionnaire pourrait être embauché au cours de 2012 afin de remplacer McLean Budden.

### Actions internationales

Tout comme Jarislowsky Fraser en actions canadiennes, le gestionnaire d'actions internationales, la firme Sprucegrove, a réussi à battre son indice de référence et a aussi été parmi les meilleurs gestionnaires dans sa catégorie. Sprucegrove a généré un rendement -8,4% par rapport à -10,0% pour l'indice de référence MSCI EAE0 (en dollar canadien) et -9,7% pour la médiane des fonds d'actions internationales.

### Comité de surveillance Figesco

Lors de la dernière réunion de l'APSAM tenue le 26 mai 2011, il a été convenu de mettre en lumière des sujets à travailler au cours des prochaines années.

Un sondage a été fait auprès des membres du groupe et voici les trois sujets qui seront traités :

- ▶ Mise sur pied d'un comité technique ayant pour objectif d'échanger l'information sur les nouvelles technologies, techniques et pratiques, afin d'augmenter la santé et sécurité des policiers.
- ▶ Élaboration d'un programme de prévention en ce qui concerne la conduite automobile lors de déplacement d'urgence.
- ▶ Visibilité des véhicules de patrouille des services de police.

Nous vous tiendrons informés des développements dans chacun des dossiers. Vous pouvez consulter les comptes rendus des réunions en visitant le site Internet de l'APSAM à [www.apsam.com](http://www.apsam.com) et en cliquant sur l'onglet Groupe de liaison - Policiers.

**Stéphane Forget**  
**Patrick Lepage**  
**Nicolas Veilleux**  
 Représentants de la FPMQ  
 Groupe de liaison de l'APSAM



La **FédéAction**  
 Le journal d'information de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

Veuillez retourner ce formulaire à :  
 Fédération des policiers et policières municipaux du Québec  
 7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4  
 Télécopieur : 514 356-1158

Nom de votre association :

### Votre ancienne adresse

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

### Votre nouvelle adresse

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Effective à compter de (date)

# L'interdiction de la double sanction disciplinaire : un principe qui demeure parfois difficile à cerner

Il existe un principe reconnu en jurisprudence selon lequel un employeur ne peut imposer plus d'une sanction disciplinaire à un salarié pour la même conduite. Cependant, l'employeur peut toujours imposer une mesure disciplinaire et une mesure administrative en raison d'une seule conduite. La question devient alors de savoir si la deuxième mesure est administrative ou disciplinaire. Dans une décision récente mettant en cause un policier, un arbitre de grief a dû trancher cette question.

Toute l'histoire débute alors que le policier, en congé, aide sa sœur à déménager des meubles du logement de son ancien conjoint. Un conflit survient avec celui-ci et l'ex-conjoint appelle les policiers qui appartiennent à un corps de police différent de celui du policier en cause. Après une enquête, le policier est accusé de voies de fait et de menaces.

Il subit son procès et est acquitté de toutes les accusations qui pèsent contre lui. Cependant, son employeur décide de le citer en discipline pour les mêmes événements. Il lui reproche essentiellement d'avoir été mêlé à cette altercation, de ne pas avoir réagi de la bonne façon et de ne pas lui avoir dévoilé cet événement. Au terme du processus, l'employeur lui impose une

suspension sans traitement de soixante-cinq jours et une interdiction d'exercer des fonctions supérieures pendant deux ans.

De plus, l'employeur refuse d'attribuer un poste vacant de sergent au policier, et ce, malgré le fait qu'il ait terminé premier dans le cadre du processus de promotion. Le syndicat dépose un grief pour contester ces mesures et invoque notamment l'interdiction de la double sanction.

L'employeur se défend en plaçant que l'interdiction d'exercer une fonction supérieure est une mesure administrative occasionnée par la perte de confiance envers le salarié à la suite des gestes qu'il a posés.

Dans un premier temps, l'arbitre de grief reconnaît que le policier s'est placé dans une situation qui a compromis la réputation de son employeur. Ainsi, l'employeur était justifié d'imposer une sanction disciplinaire; cependant, l'arbitre conclut que la sanction imposée est nettement déraisonnable. L'arbitre réfère à la jurisprudence pour conclure que la suspension imposée au policier est beaucoup plus longue que celles imposées à d'autres policiers pour des conduites comparables.

La suspension sans traitement est donc réduite de soixante-cinq à dix-neuf jours par l'arbitre. La longueur de cette suspension s'explique notamment par le fait que l'employeur, dans sa citation disciplinaire, avait décortiqué les gestes du policier en sept conduites différentes, pour lesquelles l'arbitre attribue des suspensions variant d'une à cinq journées.

En ce qui concerne l'interdiction d'agir en fonction supérieure, l'arbitre rappelle que le principal critère qui permet de différencier une mesure disciplinaire d'une mesure administrative est le caractère volontaire du geste à l'origine de la mesure. En effet, comme le but premier de la discipline est de corriger un comportement et de servir d'exemple pour les autres salariés, une telle mesure est donc inutile dans le cas d'une situation sur laquelle le salarié n'a aucun contrôle, comme l'incompétence ou l'incapacité, par exemple.

La mesure administrative porte donc davantage sur la prestation de travail pour laquelle le salarié est rémunéré. Elle prend généralement la forme d'un changement de tâches: l'employeur retire au salarié des tâches qui, selon lui, ne peuvent plus lui être confiées pour lui donner des tâches qu'il peut accomplir. Il s'agit donc d'une rétrogradation ou d'une mutation.

Dans le dossier du policier en question, l'employeur affirme que les faits démontrent que le policier manque de jugement et l'interdiction de fonction supérieure pendant deux ans lui permettra de se prémunir contre ce manque de jugement.

L'élément essentiel dans le dossier est le fait que les gestes reprochés au policier ont été commis alors qu'il n'était pas en devoir. Ainsi, même si un policier peut commettre des inconduites de nature disciplinaire alors qu'il est à l'extérieur du travail, il reste que ces inconduites ne permettent pas toujours de porter un jugement sur ses aptitudes. Dans le cas qui nous occupe, l'employeur du policier n'avait aucun reproche ni critique à formuler concernant sa prestation de travail. Ainsi, l'arbitre a conclu que l'employeur n'avait pas démontré que le policier n'était pas en mesure de fournir une prestation de travail adéquate en fonction supérieure.

L'arbitre rappelle par ailleurs que le titre donné à une mesure par un employeur dans les documents échangés ne permet pas de tirer de conclusion finale. Il faut plutôt examiner toutes les circonstances de l'affaire. L'arbitre se livre à cet exercice et conclut que les manquements reprochés au policier ont tous un caractère volontaire et l'argument de l'employeur sur les sanctions disciplinaires est précisément que le policier aurait dû prendre les moyens appropriés pour éviter de se retrouver dans une telle situation.

L'arbitre s'interroge également sur la différence entre la fonction de policier et la fonction supérieure. S'il est vrai qu'il faut posséder un bon jugement pour agir en fonction supérieure, ce bon jugement est tout aussi nécessaire lorsqu'un individu agit à titre de policier patrouilleur. Comment peut-on conclure qu'une

**Ainsi, même si un policier peut commettre des inconduites de nature disciplinaire alors qu'il est à l'extérieur du travail, il reste que ces inconduites ne permettent pas toujours de porter un jugement sur ses aptitudes.**

personne a suffisamment de jugement pour agir à titre de patrouilleur, mais pas suffisamment pour agir en fonction supérieure? L'arbitre conclut que l'employeur n'a pas démontré que le policier ne possédait pas les qualités pour agir en fonction supérieure. Au contraire, la preuve démontrait qu'il avait terminé premier du processus de promotion. Le jugement du plaignant avait donc été évalué, et ce, favorablement. De plus, le policier avait déjà travaillé en fonction supérieure sans que cela ne cause de problèmes.

En conclusion, l'arbitre a donc annulé la deuxième mesure, soit l'interdiction d'agir en fonction supérieure. Le policier a par la suite touché une compensation pour la perte salariale occasionnée par cette mesure.



**Frédéric Nadeau**  
Avocat

## Conseil d'administration

Plusieurs rencontres du conseil d'administration de la FPMQ se sont tenues au cours des derniers mois, soit les 25 juillet, 13 et 21 septembre, 14 et 20 octobre, 9 novembre et 14 décembre 2011 et 13 janvier 2012. Il y a été question, entre autres, du projet de loi n° 31, *Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers*, des régimes de retraite des employés municipaux et du projet de loi n° 46, *Loi concernant les enquêtes policières indépendantes*.

## Fraternité des policiers policières de Gatineau

La Fédération est heureuse d'accueillir de nouveau dans ses rangs la Fraternité des policiers policières de Gatineau depuis le 14 décembre dernier. La Fraternité est présidée par M. Jean-Pierre Bussière et regroupe plus de 390 policiers et policières.

## Régimes de retraite des employés municipaux

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a formé un comité composé, notamment, des représentants de la FPMQ, de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, du Syndicat des pompiers et pompières du Québec et de l'Union des municipalités du Québec, qui a pour mandat d'examiner les modifications à apporter afin de stabiliser les coûts et assurer la pérennité des régimes de retraite des employés municipaux. Il doit produire un rapport au printemps 2012. Lors de la rencontre du 13 décembre dernier, la FPMQ a mandaté l'actuaire Pierre Bergeron pour siéger au comité technique.

## Enquêtes policières indépendantes

Le 2 décembre dernier, le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, a déposé le projet de loi n° 46, *Loi concernant les enquêtes policières indépendantes*. Selon les notes explicatives du projet de loi : « Le projet de loi confie au ministre le pouvoir d'établir des directives applicables à la tenue des enquêtes indépendantes. (...) Il modifie également la *Loi sur la police* pour instituer le Bureau civil de surveillance des enquêtes indépendantes qui a pour mandat de surveiller le déroulement de telles enquêtes afin de vérifier si elles sont menées de façon impartiale. Le Bureau vérifie également l'application des directives établies par le ministre et en fait rapport à ce dernier. » Il précise que les membres du personnel du Bureau ne doivent pas avoir été agents de la paix. De plus, « si (...) le directeur du Bureau constate une irrégularité de nature à compromettre l'impartialité de l'enquête, il doit en aviser le ministre et l'enquête devra être reprise par un autre corps de police que le ministre désigne. »

## Départs

Au cours des derniers mois, les personnes suivantes ont quitté leur poste à l'exécutif syndical de leur fraternité :

- ▶ Renaud Cyr agissait comme secrétaire, Mathieu Fréchette comme vice-président aux finances et Philippe Yelle comme secrétaire de la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- ▶ Christian Landry agissait comme vice-président de la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville;
- ▶ Mark Lundie agissait comme vice-président de l'Association des policiers du Nunavik;
- ▶ Luc Mathieu agissait comme président de l'Association des policiers de Thetford Mines;
- ▶ Paul-Georges Rogerson agissait comme président et Dany Breault comme vice-président de la Fraternité des policiers et policières de Bromont;
- ▶ Claude Toupin agissait comme président, Daniel Breton comme trésorier, Steve McConnell comme secrétaire et Richard Poisson comme vice-président de l'Association des policiers et policières de Sherbrooke.

La Fédération les remercie pour avoir consacré temps et énergie à la cause syndicale policière.

## Registre des armes à feu

Le 25 octobre 2011, le ministre de la Sécurité publique du Canada, l'honorable Vic Toews, a déposé le projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code Criminel et la Loi sur les armes à feu*, qui prévoit l'abolition de l'enregistrement des armes d'épaule et la destruction de ses données.

Le 17 novembre 2011, le président de la FPMQ, M. Denis Côté, et le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, M. Yves Francoeur, entre autres, ont participé avec le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Robert Dutil, à un point de presse donné à la suite de sa présentation devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes relativement au projet de loi C-19. Lors de ce point de presse, MM. Côté et Francoeur ont appuyé le ministre dans sa demande de maintenir le registre des armes à feu incluant les armes d'épaule et, à défaut, de conserver les données du registre et de les transférer aux provinces, dont le Québec.

Le vice-président exécutif de la FPMQ, M. Paulin Aubé, M. Francoeur, et les représentants d'autres organismes ont accompagné le ministre Dutil lors d'une conférence de presse tenue le 13 décembre dernier. M. Dutil a annoncé que si le projet de loi C-19 est sanctionné, son gouvernement intentera un recours judiciaire afin d'obtenir les données du registre des armes d'épaule qui concernent les Québécois.

La FPMQ suivra l'évolution du projet de loi et vous tiendra au courant des développements.

## Site Internet de la FPMQ

Nous vous invitons à visiter le site Internet de la FPMQ à [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org).

En consultant la section publique, vous vous tenez au courant des dernières nouvelles de la Fédération, que ce soit sur ses activités, ses dossiers, ses mémoires, ses services, ses sorties médiatiques et ses membres. Vous pouvez télécharger *La Fédé-Action* qui se trouve en format PDF sur le site.

## Étude sur l'état de stress post-traumatique

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail a publié une étude de MM. André Marchand et Richard Boyer, ainsi que M<sup>mes</sup> Céline Nadeau et Mélissa Martin, ayant pour titre « Facteurs prévisionnels du développement de l'état de stress post-traumatique à la suite d'un événement traumatique chez les policiers (volet prospectif) ». Dans le rapport, il est écrit : « Les résultats de l'étude prospective démontrent que 3 % des policiers ont souffert d'un état de stress post-traumatique (ÉSPT) clinique, alors que 9 % ont vécu un ÉSPT partiel. » Vous pouvez obtenir cette étude à <http://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-710.pdf>

## Étude sur les troubles de sommeil

L'édition du 21 décembre 2011 du *Journal of the American Medical Association* (JAMA) a publié une étude réalisée auprès de 4 957 policiers des États-Unis et du Canada sur les troubles de sommeil. Elle conclut que plus de 40 % des policiers américains et canadiens souffrent de troubles du sommeil susceptibles d'affecter leur santé, leurs performances et leur sécurité, ainsi que celle de la population.



## > Visa Desjardins

Procurez-vous les cartes VISA Desjardins Classique-FPMQ ou VISA OR Odyssee Desjardins-FPMQ qui vous offrent de nombreux avantages. Communiquez avec les Services de cartes Desjardins ou avec la Caisse Desjardins des policiers et policières pour obtenir plus de renseignements sur la carte VISA Desjardins-FPMQ.

Téléphone : 1 800 363-3380 ou 514 397-4415  
 Internet : [desjardins.com/cartes](http://desjardins.com/cartes)  
 Caisse des policiers et policières : 514 849-3761





- Gatineau
- Granby
- Lévis
- Montréal

> Gatineau

Je suis revenu au sein de l'exécutif de la Fraternité des policiers policières de Gatineau le 19 avril 2011. Dès le départ, les membres du nouvel exécutif ont opté pour une approche différente en mettant l'emphase sur les communications et les échanges avec l'employeur.

Les négociations ont débuté en mai et nous sommes arrivés à une entente de principe le 10 juin. Avec l'aide de M<sup>c</sup> Guy Bélanger, nous avons travaillé les textes et avons procédé à la signature officielle de deux ententes le 28 septembre 2011, soit nos contrats pour les périodes de 2007 à 2010 et de 2011 à 2014.

Maintenant, nos énergies sont dirigées vers la mise en place des comités de relations de travail et du nouveau contrat.

Je tiens à mentionner que lors de mon retour au sein de l'exécutif, l'une de mes priorités était de réintégrer les rangs de la Fédération. Ce fut un autre combat que nous avons gagné et mes troupes en sont très satisfaites.

Après presque une année en poste, je constate que nous avons franchi de grands pas en si peu de temps. Je crois que l'union de nos forces sera favorable de part et d'autre pour faire face aux défis de l'avenir.

**Jean-Pierre Bussière**  
Président de la Fraternité des policiers policières de Gatineau

# Nouvelles des associations

> Granby

La vie chez nous se déroule relativement bien et aucun problème majeur n'a été rencontré depuis la dernière parution de *La Fédé-Action*.

Concernant notre contrat de travail, quelques rencontres ont eu lieu avec notre employeur cet automne et plusieurs dates sont réservées pour le début de 2012. Pour l'instant, le climat est plutôt favorable aux discussions. Cependant, des nuages sont à prévoir en ce qui touche la caisse de retraite car nos positions sur le sujet sont passablement divergentes.

Dans un autre ordre d'idées, nous venons tout juste de prendre connaissance du résultat d'une enquête du commissaire à la déontologie policière. Tout d'abord, l'ensemble de nos membres ont été blanchis, ce à quoi nous nous attendions tous. De plus, l'une des conclusions de ce rapport met en évidence notre pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait à notre décision de prendre ou non une plainte de nos citoyens, ce qui nous rappelle que ce processus n'est pas un automatisme.

Enfin, je tiens à remercier nos bénévoles et l'ensemble des policiers d'un peu partout au Québec pour leur participation au Tournoi de Soccer amical des policiers qui s'est tenu les 2 et 3 juillet derniers.

**Frédéric Boulet**  
Vice-président de la Fraternité des policiers et policières de Granby



## > Lévis

Le torchon brûle à Lévis! Plusieurs problèmes majeurs ayant débuté sous l'égide de notre ancien directeur, M. Jean-François Roy, ne sont toujours pas réglés à ce jour, et ce, malgré son départ il y a plus d'un an déjà...

En effet, la Ville de Lévis possède toujours l'un des taux d'encadrement les plus bas sur le plan provincial; à peine un policier par 1 000 habitants alors que la population ne cesse de croître (137 000 habitants en 2010). Les besoins en effectifs se font sentir dans plusieurs départements, principalement au bureau des enquêtes criminelles où quinze enquêteurs ont peine à suffire aux demandes sans cesse croissantes.

Nous vivons également des problématiques liées au harcèlement au travail et, au cours des dernières années, quatre plaintes ont été faites à la CSST par des policiers.

Deux enquêtes criminelles sont également en cours concernant la direction du service de police. L'une concerne des irrégularités relevées dans le régime de retraite, alors que la seconde vise l'installation de caméras cachées sur les lieux de travail.

De plus, trois de nos policiers font face à des accusations criminelles et ont été suspendus sans traitement. Les frais de leur avocat ne sont pas payés par la Ville contrairement à ce que prévoit notre convention collective. L'un d'entre eux a obtenu gain de cause en arbitrage concernant le paiement de sa solde, mais notre employeur a récemment décidé de porter la décision en appel. Notre ancien directeur a également été suspendu sans traitement à la suite de son arrestation pour conduite avec les facultés affaiblies et a été congédié par la suite, mais un jugement de la Cour a ordonné à la Ville de payer sa solde. À notre connaissance, cette décision n'a pas été contestée et on nous dit que chaque cas est un cas d'espèce. Nous sommes forcés de constater que le statut du travailleur influe sur la décision.

Au printemps 2011, la Ville a commandé un diagnostic organisationnel du service de police auprès d'une firme indépendante et le rapport final a été caché aux membres alors que les rédacteurs dudit rapport en conseillaient la divulgation.

À la lumière de ces faits, inutile de vous dire que les relations patronales-syndicales sont à un niveau des plus bas, sans précédents. Les policiers ne sentent plus de soutien de la part de l'employeur. Au moment d'écrire ces lignes, nous attendons impatiemment l'arrivée de notre nouveau directeur qui saura, nous le souhaitons sincèrement, redonner un nouveau souffle à ce service qui est dans un état critique.

**Marc Allard**

**Président de la Fraternité des policiers de Lévis**

## > Montréal

### **NOS FONDS DE PENSION, CES BOUCS-ÉMISSAIRES...**

Avec le budget 2012, nous avons eu la confirmation que la Ville de Montréal entendait se servir du déficit actuariel des fonds de pension comme bouc-émissaire de ses problèmes budgétaires. Nous avons donc dû rappeler que notre fonds de pension bénéficiait heureusement d'une gestion complètement indépendante de celle des fonds de pension des autres employés de la Ville, lesquels ont moins bien performé. Les rendements du fonds de pension des policiers et policières de Montréal ont permis, entre 1997 et 2007, un congé de cotisation de l'ordre de 500 millions de dollars pour la Ville. Si des réserves avaient été faites avec cet argent, il n'y aurait aucun problème de déficit actuariel à l'heure actuelle.

Quant aux milliards octroyés en contrats par la Ville et pour lesquels les prix auraient été gonflés de 20 à 40 % par la collusion, il va sans dire que sans le laxisme ayant mené à cette catastrophe de gestion des fonds publics, il n'y aurait aucun problème budgétaire non plus.

Bref, la Ville oriente le projecteur ailleurs que sur ses incompétences afin de créer un écran de fumée, elle qui ne semble de surcroît pas comprendre qu'en matière de retraite, on ne peut mettre des policiers dans le même bain que tout le monde.

De toute évidence, il ventera en 2012...

**Yves Francoeur**

**Président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal**



## NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

### MRC des Collines de l'Outaouais Rivière-du-Loup

#### > MRC des Collines de l'Outaouais

L'audition de quelques griefs a débuté cet automne et plusieurs dates sont prévues pour le début de 2012. De plus, l'audition devant la Commission des lésions professionnelles de notre dossier sur la surveillance de scène de crime de nuit, en solo, a commencé en janvier.

Notre convention collective vient à échéance le 31 décembre 2012. Nous débuterons donc sous peu la confection de notre cahier de demandes en vue des négociations.

Compte tenu des nombreuses nominations survenues au sein de l'exécutif depuis les dernières élections qui ont eu lieu au printemps 2009, nous avons pris la décision de tenir à nouveau des élections avant de débiter la période des négociations. Ces élections, qui ont eu lieu au début de janvier, ont été l'occasion de suggérer à nos membres réunis en assemblée quelques ajustements sur le plan de la composition actuelle de l'exécutif en présentant une équipe remodelée. Le nouvel exécutif qui a été élu pourra alors entamer les négociations avec un mandat clair. Il est composé de Miguel Belzile, président, Sheila Caouette, vice-présidente, Josée Forest, vice-présidente et secrétaire, et Joël Blain, vice-président et trésorier.

Finalement, 29 membres ont participé à Movember et nous avons amassé 1 920 \$.

**Miguel Belzile**  
**Président de la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines de l'Outaouais**

#### > Rivière-du-Loup

L'automne 2011 n'aura pas été de tout repos pour notre fraternité. Nous nous sommes livrés à un combat ultime avec les dirigeants de la Ville. Nous menions deux batailles simultanément, soit le règlement de notre convention collective échue depuis le 31 décembre 2009 et la future intégration de nos membres à la Sûreté du Québec (SQ).

Tout au long de l'année, nos négociations ont été laborieuses puisqu'elles devaient être menées sur deux fronts. En effet, sachant que la Ville avait déjà entamé des démarches auprès du ministre de la Sécurité publique pour l'abolition de notre corps de police municipal, tout en négociant pour l'amélioration de nos avantages si nous demeurions un service de police municipal, nous devions en même temps négocier une forme de protection en cas de transfert à la SQ. Lors de ces négociations, des rencontres ont eu lieu avec l'employeur et le maire, ce dernier tentant ainsi de rapprocher les deux parties. Mais le grand mépris qu'il a démontré envers la profession policière n'a fait que contribuer à élargir encore davantage le fossé entre l'employeur et notre fraternité. Voici un bref résumé des événements.



Le 11 octobre 2011 lors d'une conférence de presse, le maire tente de justifier l'abolition du corps de police municipal en étalant nos demandes syndicales et en les chiffrant à 23 % d'augmentation salariale. Une telle augmentation aurait signifié une hausse de la taxe municipale de 10 %, soit 160 \$ par année pour une résidence moyenne. En réaction à cette conférence de presse, nous portons une casquette jaune avec le logo de la Fraternité et le slogan « M. le Maire en VERT, et contre tous!!! ». Au même moment, la FPMQ rend publics les résultats d'un sondage réalisé par la firme Léger Marketing auprès des Luperivois lors de la fin de semaine. La Ville tient alors trois séances d'information au cours desquelles il n'est question que d'une augmentation des taxes et non du service offert à la population. Plusieurs citoyens ont d'ailleurs dénoncé cette façon de faire de la Ville. À chacune de ces séances d'information,



les membres de la Fraternité sont présents en grand nombre et cela déstabilise le maire. De plus, plusieurs affiches, drapeaux et autocollants sont installés sur les véhicules du service et à l'avant du poste de police.

Poursuivant sa stratégie, le 24 octobre 2011 la Ville de Rivière-du-Loup adopte une résolution demandant au ministre d'abolir son corps de police et d'en confier la desserte à la SQ, et ce, malgré que la population se soit clairement prononcée en faveur de la tenue d'un référendum.

Début novembre, les deux membres de l'état-major de notre service demandent à la division des services essentiels de la Commission des relations de travail d'intervenir en prétextant que nous ne répondons plus aux appels d'urgence. Le maire alerte la population lors d'une conférence de presse tenue pendant notre audition devant la Commission. Pourtant, le soir même une entente mentionnant que nous n'avons jamais cessé de répondre aux appels est signée. Une victoire qui arrive à point!!!

Afin de permettre aux Louperivois d'exprimer clairement leur volonté, la Fraternité décide de tenir un Registre citoyen d'opposition du 9 au 11 novembre 2011 demandant une véritable consultation publique. Des salles sont réservées à cette fin et la publicité est diffusée pour inviter la population à s'y présenter. À quelques jours de la tenue du registre, la Ville nous refuse l'accès à ces salles dans le but évident de contrer notre démarche. Qu'à cela ne tienne, un camp de fortune est installé à l'extérieur des bâtiments et des citoyens nous fournissent du chauffage d'appoint, une génératrice et tout le nécessaire. Plus de 1 800 personnes se déplacent pour apposer leur signature au registre.

Peu de temps après, sachant que les jours sont comptés avant que le ministre ne signe le décret pour l'intégration de notre corps de police municipal, nous portons des casquettes à camouflage urbain avec l'inscription : « M. le Maire, arrêtez de parler de négos et négociez! » et enfignons des pantalons de camouflage.

Une dernière et ultime rencontre a pu être tenue avec le comité avant l'arbitrage et une entente de principe comportant une clause de non-divulgaration aux médias a été conclue à la mi-décembre. Nous sommes maintenant en attente des textes finaux.

Ceci résume brièvement la saga que nous avons vécue à l'automne. Je tiens à souligner l'appui que la majorité de nos membres nous a manifesté même si parfois notre barque allait à contre-courant.



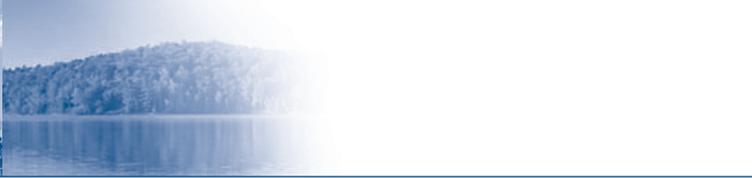
Leurs mots d'encouragement nous redonnaient souvent le souffle dont on avait besoin.

Je tiens également à souligner l'appui exceptionnel de toute l'équipe de la FPMQ et des Services Fédérés-Conseils et, par le fait même, de chacun d'entre vous. Nos remerciements ne suffiront jamais à exprimer notre appréciation de la précieuse collaboration que nous avons reçue. J'adresse un merci tout spécial à Paulin Aubé, lui qui a passé la majorité de son automne à Rivière-du-Loup. Il a su nous orienter en nous amenant à nous concentrer sur l'essentiel et nous a assistés dans l'élaboration d'une stratégie structurée.

Enfin, je ne saurais passer sous silence l'excellent travail exécuté par mes deux bras droits au cours des derniers mois, Yanick Dionne et Frédéric Verreault, sur lesquels j'ai toujours pu compter. MERCI!

Nos serons à tout jamais BLEU dans notre cœur!

**Frédéric Fortin**  
**Président de la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup**



## NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Sainte-Adèle  
Saint-Jean-sur-  
Richelieu

### > Sainte-Adèle

Une année 2011 mouvementée, voilà ce que les policiers de la SM Sainte-Adèle retiennent de cette dernière année et, espérons-le, le maire Charbonneau et ses acolytes également.

Malgré une promesse électorale, le maire a décidé d'abolir son service de police municipal et, du même coup, de mettre cette décision sur le dos de la Fraternité dont les demandes, selon ses dires, étaient exagérées.

Depuis quand revendiquer un fonds de pension est-il une exagération? N'oublions pas que le maire, lui-même retraité d'Hydro-Québec, bénéficie d'un fonds de pension bien gonflé. La Fraternité a donc décidé d'afficher haut et fort son mécontentement par le port d'une casquette avec la mention « Le maire a le pouce vert, il veut planter ses bleus », l'affichage de drapeaux et d'autocollants sur les véhicules de patrouille, le port d'une seconde casquette affichant « Dictature Charbonneau » et, dernièrement, le port du jeans. En plus de cela, de nombreux panneaux portant notre slogan et la photo du maire, ainsi qu'une remorque exposant une affiche de 4' x 8', ont été installés au centre-ville. Étrangement, le maire ne semble pas avoir apprécié que son



portrait fasse les manchettes car c'est à coups de directives et de menaces de suspension, de sanctions et d'amendes qu'il a négocié avec nous pour que nous enlevions les panneaux. Malgré notre entêtement, personne n'a reçu de sanction. Par la suite, les panneaux ont été enlevés par les cols bleus et plusieurs sont mystérieusement réapparus au centre-ville et sur l'hôtel de ville. Nous cherchons toujours le coupable!

C'est avec déception que le 21 novembre dernier, nous avons assisté à la séance du conseil de Ville où l'abolition du service de police a été votée. Le ministre de la Sécurité publique n'a toujours pas entériné cette décision et nous espérons qu'il attendra que notre convention collective soit réglée, celle-ci étant échue depuis 2009.

Je tiens à remercier et à féliciter tous les policiers de la Fraternité de leur participation, ainsi que l'équipe de la Fédération pour son grand dévouement.

**Luc Fleurant**

**Président de la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle**



### > Saint-Jean-sur-Richelieu

Il va sans dire que l'année 2011 a été marquée par les inondations provoquées par le débordement de la rivière Richelieu. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour féliciter et remercier tous les membres du Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu qui ont œuvré sans relâche, et ce, pendant plusieurs semaines, pour veiller à la sécurité des citoyens et citoyennes de notre ville et de leur résidence.

En effet, plus d'une centaine de policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu ont travaillé dans l'eau jusqu'à la taille pendant cette période. De concert avec les employés municipaux, les membres de notre fraternité ont trimé fort et ont déployé énergie et efforts pour aider les milliers de résidents touchés par ce sinistre et j'en suis très fier.

Sur le plan politique, je trouve déplorable que le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, ait passé sous silence le travail des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu lors de l'adoption d'une motion visant à féliciter le travail des Forces armées canadiennes et des policiers de la Sûreté du Québec. Un peu plus de considération envers les policiers municipaux de Saint-Jean-sur-Richelieu aurait été appréciée.

En ce qui concerne les affaires de la Fraternité, notre convention collective est venue à terme le 31 décembre 2011 et les négociations devraient débuter bientôt.

**Éric Lebeau**

**Président de la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu**



## Voici les événements organisés par la Fédération, ses associations et la Fraternité des policiers et policières de Montréal

# Soulignons

Fraternité des policiers et policières de la régionale  
Deux-Montagnes

3 juin 2011

8<sup>e</sup> Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer

Cette édition a permis d'amasser près de 145 000 \$, pour un cumu-  
latif de plus de 650 000 \$



Fraternité des policiers de Laval (FPL)

30 mai au 4 juin 2011

15<sup>e</sup> Tour cycliste des policiers de Laval

Cette édition a permis d'amasser 70 000 \$ au profit du Fonds Marie-  
Soleil Tougas. En quatorze ans, plus d'un million de dollars ont été  
remis à cet organisme

16 juin 2011

35<sup>e</sup> Tournoi de golf de la FPL

7 500 \$ ont été remis à « Policiers contre le cancer » de la Société  
canadienne du cancer



11 septembre 2011

26<sup>e</sup> édition de la journée spaghetti des policiers de Laval

60 000 \$ ont été remis à la Fondation canadienne du rein

Vente du calendrier 2012 des maîtres-chiens

39 000 \$ ont été remis à la Fondation Martin Matte



## Fraternité des policiers et policières de Montréal

26 août 2011

33<sup>e</sup> Omnium de golf de la FPPM

30 septembre 2011

45<sup>e</sup> Journée Fèves au lard

Les profits recueillis dans le cadre de ces événements ont été remis à des organismes à but non lucratif de la Ville de Montréal



Mario Lanoie, vice-président à recherche et aux communications de la FPPM (deuxième à partir de la droite), Marc Parent, directeur du SPVM, Yves Francoeur, président de la FPPM, Michel Caza, responsable des activités sociales de la Fraternité (à l'extrême droite). Ils sont accompagnés de deux membres de l'Unité motards.

## Fraternité des policiers et policières de Granby

2 et 3 juillet 2011

11<sup>e</sup> Tournoi de soccer amical des policiers de Granby

7 000 \$ ont été répartis entre la Fondation Jean-Yves Phaneuf, Leucan et le Club des petits déjeuners

## Fraternité des policiers et policières de Longueuil (FPPL)

22 août 2011

8<sup>e</sup> Tournoi de golf de la FPPL

Les profits recueillis ont été remis à la Fondation de l'hôpital Charles-LeMoine

## Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu

2 juin 2011

7<sup>e</sup> Omnium de golf

8 000 \$ ont été versés à la Fondation des Techniciens Ambulanciers François Pichette

## Fraternité des policiers de Terrebonne

16 juin 2011

25<sup>e</sup> Tournoi de golf

Au profit de la Fondation Bon Matin Jeannine Cossette qui vient en aide aux enfants défavorisés en leur fournissant une collation à l'école

## Association des policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières (APPTR)



(de g. à d.) Stéphane Gagnon de l'APPTR, Louis Lesage, président de l'APPTR, Jason Dubé de l'APPTR, André Pronovost, Jean-Pierre Bettez de l'APPTR et Bernard Daoust de l'APPTR.

20 octobre 2011

Party de retraités

Soirée soulignant le départ à la retraite, entre autres, de **M. André Pronovost**, ancien directeur de région et trésorier de la FPMQ et président de l'APPTR

### 12<sup>e</sup> Omnium de golf de la FPMQ

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) a remis 13 000 \$ au Fonds commémoratif Association canadienne des policiers (ACP) – Robert Warner lors de son 12<sup>e</sup> Omnium de golf. Cet événement a eu lieu le 19 août 2011 au Club de golf de Saint-Césaire. Plus de 145 joueurs ont participé à cette journée. Le Fonds commémoratif ACP – Robert Warner offre une aide financière immédiate aux familles de policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions.



(de g. à d.) : MM. Michel Roth, membre du conseil d'administration du Fonds commémoratif ACP-Robert Warner, Michael Gendron, agent des relations médias et gouvernementales de l'ACP, Denis Côté, président de la FPMQ et Paulin Aubé, vice-président exécutif de la FPMQ.

## À venir

### Rase-O-Thon

#### Policiers contre le cancer

24 février 2012 de 11h à 14 h

Hall Jean-Paul Riopelle, Palais des congrès

Pour vous inscrire ou information : [www.solidarite911.ca](http://www.solidarite911.ca)

### Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

14 mai au 17 mai 2011

#### 47<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle

(avec des rencontres du comité conseil et du conseil d'administration)

Québec

17 août 2012

#### 13<sup>e</sup> Omnium de golf de la FPMQ

Club de Golf de la Vallée des Forts et Club de Golf Saint-Jean

Organisé en collaboration avec la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu

Les profits recueillis lors de cet événement seront remis à la Fondation Rêves d'enfants et à d'autres organismes de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu

### Fraternité des policiers et policières de Granby

7 et 8 juillet 2012

#### 12<sup>e</sup> Tournoi de soccer amical des policiers de Granby

Inscription des équipes jusqu'au 30 avril 2012

(<http://www.soccergranbypolice.ca>)

### Fraternité des policiers de Laval (FPL)

28 mai au 2 juin 2012

#### 16<sup>e</sup> Tour cycliste des policiers de Laval

14 juin 2012

#### 36<sup>e</sup> Tournoi de golf de la FPL

Club de golf Saint-François à Laval

6 novembre 2012

#### Clinique de sang des policiers de Laval

Quartier général du Service de police de Laval  
2911, boul. Chomedey à Laval



## NOVEMBER

Au cours du mois de novembre, le président de la FPMQ, M. Denis Côté, M<sup>es</sup> Frédéric Nadeau et Danny Venditti des Services Fédé-Conseils, et plusieurs policiers de différentes fraternités dont Blainville, Château-guay, Deux-Montagnes, Laval, Longueuil, Mascouche, Montréal, Mont-Tremblant, MRC des Collines de l'Outaouais, Richelieu Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, Roussillon, Saguenay et Trois-Rivières, ont arboré la moustache afin d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer de la prostate.



Trois-Rivières



MRC des Collines de l'Outaouais



Mont-Tremblant

# La chiropratique sportive



Bien que peu connue sous les feux de la rampe, la chiropratique sportive est un art incontesté dont de nombreux athlètes professionnels profitent aujourd'hui. Et avec raison! La chiropratique sportive est un moyen très efficace pour prévenir les blessures et optimiser la performance physique et le conditionnement mental. En chiropratique sportive, le mandat est clair : la prévention autant sur le plan biomécanique que neurologique.

Il y a quelques jours, le skieur acrobatique québécois, Mikael Kingsbury, remportait sa troisième médaille d'or et faisait la manchette dans les médias : « Mon père est chiropraticien et je pense bien connaître mes limites »

(*La Presse*, samedi 14 janvier 2012). Du côté du hockey professionnel, le capitaine canadien des Penguins de Pittsburgh, Sidney Crosby, a effectué un retour au jeu cet automne grâce aux soins prodigués par son chiropraticien, D<sup>r</sup> Ted Carrick, après qu'il eut subi une commotion cérébrale cet été. Le décathlonien américain, Dan O'Brian, quatre fois champion du monde et médaillé d'or aux Jeux Olympiques d'Atlanta de 1996 et détenteur pendant sept ans du record du monde, déclare que sa performance « s'est améliorée de 8 à 10 %, sinon plus, avec des soins chiropratiques réguliers, essentiels pour l'entraînement ».

Lorsqu'une blessure sportive survient, le chiropraticien établit un diagnostic précis et détermine un plan

## Programmes corporatifs

*La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec a négocié les programmes corporatifs suivants :*

- Association des chiropraticiens du Québec
- Bétonel : peinture;
- Centres dentaires Lapointe;
- Énergie Cardio : centres de conditionnement physique;
- Le Scandinave Spa Mont-Tremblant;
- Rabais Campus : abonnements à des publications;
- Rogers : téléphones cellulaires.

*Sur présentation de votre carte de membre de la FPMQ ou de la carte « Médirect » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) (pour les policiers de Montréal), vous avez accès à ces différents programmes. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la FPMQ : [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org)*

de traitement. À la suite des analyses radiologiques et autres tests préalables requis, il utilise la manipulation articulaire (ajustement) dans le but de rétablir la fonction articulaire, diminuer les tensions musculaires et redonner la fonction optimale aux différentes structures et aux systèmes du corps de l'athlète.

Ce qu'on appelle « l'ajustement » est le type de soin le plus utilisé, en chiropratique. Il consiste en une application de force contrôlée et de faible amplitude sur une zone donnée du corps. Par le biais de différentes techniques, le chiropraticien administre également des soins de tissus mous aux muscles, aux tendons, aux ligaments et aux fascias. Grâce à des modalités de soutien (glace, chaleur, électrothérapie, thérapie manuelle complémentaire) à des exercices de réhabilitation et à différents conseils, il accompagne l'athlète dans ses exploits sportifs et dans la réussite de sa carrière. Lorsque nécessaire, il peut aussi référer et ainsi faire bénéficier l'athlète de soins multidisciplinaires.

Aujourd'hui, pas moins de 80 % des équipes sportives professionnelles ont recours à des soins chiropratiques. Sur le plan olympique, en 1980 à Moscou, un seul chiropraticien figurait sur l'équipe médicale officielle d'un seul pays. En 2008, à Pékin, on comptait huit chiropraticiens pour le Canada uniquement. Même scénario pour Vancouver en 2010.

La police est une profession qui nécessite une condition physique et mentale très solide. N'hésitez pas, vous non plus, à demander conseil à votre docteur en chiropratique. Vous l'aurez compris, il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir mal pour consulter. La prévention vous évitera bien des blessures!

**Association des chiropraticiens du Québec**



## Toujours à l'avant-garde, votre caisse vous propose deux nouvelles solutions technologiques lui permettant d'être plus accessible et plus près de vous que jamais!

Les services conseils en ligne vous offrent la possibilité de voir et de parler en direct avec votre conseiller grâce à la webconférence;

Les services conseils mobiles permettent à nos conseillers en déplacement (milieux de travail, École nationale de police du Québec, domiciles) de conclure vos transactions conseils sur place.



PROFITEZ DE LA VISITE PROCHAINE DE NOS REPRÉSENTANTS POUR EN FAIRE L'EXPÉRIENCE!

## TOURNÉE 2012 Notre équipe développement a entrepris dès janvier sa tournée de vos milieux de travail

Maintenant disponibles:

- ▶ Conférences thématiques sur une grande variété de sujets : fiscalité, gestion des finances personnelles, acquisition d'une première propriété, auto-construction, acquisition d'une propriété en Floride, etc.
- ▶ Cours de planification de la retraite : parce que la retraite se prépare dès le début de la carrière, nos professionnels développent sur demande, en collaboration avec vos instances syndicales et patronales, des séances de planification de la retraite sur mesure, en fonction des réalités des différentes conventions, des assurances collectives et des régimes de pension.

Manifester votre intérêt à vos représentants!

## Contribuez dès maintenant à la réalisation de ses rêves!



Quelles ambitions caressent vos enfants et vos petits-enfants?

Quelle profession, quel métier rêvent-ils d'exercer?

- ▶ Vous croyez qu'il est vraiment trop tôt pour commencer à investir en prévision de leurs études?
- ▶ Détrompez-vous! L'éducation postsecondaire coûte très cher, et offrir l'accès à leurs rêves demandera probablement des efforts financiers considérables.
- ▶ Utilisez le simulateur sur le [www.caisse-police.com/nouvellesfinancières](http://www.caisse-police.com/nouvellesfinancières) pour avoir un aperçu des sommes à prévoir et des possibilités que vous offre le Régime enregistré d'épargne-études Desjardins.



## APPARTENANCE

vous offre un premier dépôt de 100\$ à l'ouverture d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) dont les contributions atteignent un minimum de 1 000\$ dans les 12 premiers mois. En plus de bénéficier de subventions gouvernementales pouvant atteindre 750\$ par année et de voir croître vos placements à l'abri de l'impôt, vous bénéficierez de six mois de protection Accirance Plus gratuitement.

Informez-vous auprès de votre conseiller ou communiquez avec nous.

## Le saviez-vous?

Puisqu'elle vous en offre toujours plus, dans le cadre de son offre de services **Appartenance**, votre caisse

Pour plus de détails et d'autres nouvelles, visitez le [www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com) 514-VIP(847)-1004 ou sans frais 1 877 VIP(847)-1004



Caisse Desjardins des  
policiers et policières



# L'OFFRE DE SERVICES APPARTENANCE<sup>®</sup>

## Son volet VIP

L'Offre VIP, revue et améliorée, réunit tous les bénéfices et avantages qui vous sont réservés à titre de policier actif ou retraité, incluant de tout nouveaux produits d'épargne et de crédit exclusifs :

- des forfaits de tarification uniques;
- une hypothèque qui déménagement sans indemnité;
- pour vos enfants et petits-enfants, un premier dépôt de 100 \$ à l'ouverture d'un Régime enregistré d'épargne études (REÉÉ);
- des ristournes individuelles et collectives depuis 18 années consécutives;
- un partenariat avec toutes les organisations patronales, syndicales et associatives policières.

## Son volet PRIVILÈGE

Parce que nous savons que vous aimez partager vos privilèges avec les êtres qui vous sont chers, nous avons composé l'offre de services Privilège qui propose des avantages uniques à votre conjoint et à vos enfants.

**Découvrez tous les détails à [www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)**



Mme Bernier reçoit son certificat-voyage des mains de notre conseillère développement, Mme Ginette Sabourin

## Concours Invitation Appartenance Changez de chapeau

L'heureuse gagnante du certificat-voyage de 3 000 \$ :

Mme Andréane Bernier, policière  
Régie intermunicipale de police Richelieu  
St-Laurent.

Félicitations !

*C'est ça L'appartenance !*

### Siège social

460, rue Gilford  
Montréal (Québec)  
H2J 1N3

Téléphone : **514.VIP(847).1004**  
Sans frais : **1.877.VIP(847).1004**  
Télécopieur : **514.487.1004**  
Site Internet : **[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)**

### Centres de services :

#### Couronne Nord

3010, De la Rivière Cachée  
Boisbriand (Québec)  
J7H 1H9  
télé. : 450.435.0606

#### Sûreté du Québec – Montréal

Grand quartier général  
1701, Parthenais, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 3S7  
télé. : 514.526.6312

#### Couronne Sud

1560, rue Eiffel, bureau 200  
Boucherville (Québec)  
J4B 5Y1  
télé. : 450.655.2868

#### Québec

1050, rue des Rocailles  
Québec (Québec)  
G2K 0H3  
télé. : 418.622.8081

# Assurer le bien-être des gens qui nous font confiance



Ce régime d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de communications et de notre site Web.

**En tant que membre de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, vous pouvez compter sur le régime d'assurance automobile\* et habitation de Co-operators.** Vous bénéficierez d'un service de qualité exceptionnel et de tarifs réduits offerts uniquement par l'entremise de votre régime d'assurance groupe.

**De plus,** obtenez une soumission gratuite et vous serez admissible à nos tirages d'une valeur totale de **50 000 \$†**! Un grand prix de **18 000 \$** et **64 prix de 500 \$** à gagner tout au long de l'année!

Appelez-nous ou visitez notre site Web dès aujourd'hui!  
**1 800 387-1963**  
[www.cooperatorsassurancegroupe.ca](http://www.cooperatorsassurancegroupe.ca)

Assurance groupe automobile\* et habitation

 **co-operators**<sup>MD</sup>  
Une place de choix<sup>MD</sup>

Co-operators<sup>MD</sup> est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et est administrée par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province. \*L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Pour obtenir des renseignements sur notre Politique en matière de protection de la vie privée, visitez notre site [www.cooperatorsassurancegroupe.ca](http://www.cooperatorsassurancegroupe.ca). †Aucun achat requis. Pour obtenir les règles complètes du concours, consultez le site [www.cooperatorsassurancegroupe.ca](http://www.cooperatorsassurancegroupe.ca), ou écrivez-nous à l'adresse suivante : Marketing, assurance groupe, 5600 Cancross Court, Mississauga (Ontario) L5R 3E9. Le concours se termine le 31 décembre 2012.